Syndicat Intercommunal
d'Assainissement et d'Eau Potable
du Lizon

PROGRAMME 2020-2026

MISE EN PLACE DES PERIMETRES DE PROTECTION DE LA RIGOLE DU BOUES
CONSTRUCTION D'UNE STATION D'ALERTE

Lot n°1 : Génie civil
Lot n°2 : Canalisations - Equipements hydrauliques - Electricité - Télésurveillance

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

R.C.
Règlement de la Consultation

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES
Le mardi 19 janvier 2027 à 12 Heures dernier délai

Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable du Lizon
22, rue de Tarbes 65220 Trie-sur-Baïse - tél. : 05 62 35 60 94 - fax : 05 62 35 68 38 ; e-mail : siaep.lizon@wanadoo.fr

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ 3

1.1 Présentation 3
1.2 Division en lots et tranches de travaux 3
1.3 Variantes - Options 3
1.4 Délais de réalisation 3

ARTICLE 2 – FORME DU MARCHÉ 3

2.1 Type de procédure 3
2.2 Obtention des Dossiers de Consultation des Entreprises 4
2.3 Modifications du Dossier de Consultation des Entreprises 4

ARTICLE 3 – PRÉSENTATION, CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES 6

3.1 Présentation des co-traitants et sous-traitants 6
3.2 Durée de validité des offres 6
3.3 Conditions financières 6
3.4 Présentation des offres 6
3.5 Conditions d'envoi et de remise des offres 7
3.6 Renseignements administratifs et techniques 7

Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable du Lizon
22, rue de Tarbes 65220 Trie-sur-Baïse - tél. : 05 62 35 60 94 - e-mail : contact@eauxlizon.fr

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ

1.1 Présentation

Le présent Marché s'inscrit dans le programme 2020-2026 de renouvellement du réseau d'eau potable et des ouvrages du SIAEP du Lizon, et concerne les travaux de **construction d'une station d'alerte.**

La consistance des travaux est détaillée dans le CCTP.

1.2 Division en lots et tranches de travaux

Les travaux objets de la présente consultation comprennent 2 lots :

- Lot n°1 : Génie civil
- Lot n°2 : Canalisations - Equipements hydrauliques - Electricité – Télésurveillance

Les présents travaux comprennent 1 seule tranche de travaux.

1.3 Variantes - Options

- Aucune option d'est demandée

- Aucune variante n'est demandée.
  Conformément à l'article R2151-8 du Code de la Commande Publique, le candidat pourra proposer des variantes dans la mesure où celles-ci sont justifiées et font apparaître des améliorations techniques et/ou financières par rapport à l'offre de base. Chaque variante sera justifiée par une note technique et fera l'objet de la présentation d'un devis estimatif détaillé sur la base du bordereau des prix.

1.4 Délais de réalisation

Le délai maximal d'exécution global des travaux à compter de l'ordre de service, est défini comme suit pour la solution de base :

- Dossier d'exécution : 1 mois
- Travaux : 6 mois

Le délai contractuel de l'entreprise figurera dans l'acte d'engagement. Les entreprises peuvent s'engager sur des délais plus restreints si elles le souhaitent. **Elles devront cependant rigoureusement les respecter.**
Les délais courent à partir de la notification du Marché valant ordre de service n°1.

ARTICLE 2 – FORME DU MARCHÉ

2.1 Type de procédure

Le présent appel d'offres est passé selon la **procédure adaptée,** en application de l'article L. 2123-1 du code de la commande publique.
A l'issue de l'analyse des offres, une négociation avec les candidats les mieux classés pourra être effectuée préalablement à la mise au point du Marché.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable du Lizon
22, rue de Tarbes 65220 Trie-sur-Baïse - tél. : 05 62 35 60 94 - e-mail : contact@eauxlizon.fr

2.2 Obtention des Dossiers de Consultation des Entreprises

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) peut être obtenu sous forme dématérialisée par téléchargement sur www.***ladepeche-marchespublics***.fr. Chaque entreprise qui téléchargera le dossier de consultation indiquera une adresse électronique valide de manière à pouvoir être informé de toute modification intervenant au niveau de la consultation et pour faciliter les échanges avec le maître d'ouvrage.

2.3 Modifications du Dossier de Consultation des Entreprises

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard **sept jours ouvrés** avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications au Dossier de Consultation. Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.
Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.4 Composition du Dossier de Consultation des Entreprises

Le Dossier de consultation est constitué des pièces suivantes :

- le Dossier Administratif comprenant :
  - le Règlement de la Consultation,
  - l'Acte d'Engagement,
  - le Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- le Dossier Technique comprenant :
  - le Cahier des Clauses Techniques Particulières,
  - le Dossier de Plans,
  - les CDPGF (lot n°1 et lot n°2),
  - les Bordereaux des Prix (lot n°1 et lot n°2).

2.5 Critères de sélection des offres

Les offres seront analysées par le Maître de l'ouvrage selon les critères suivants :

Critère	Pondération
Valeur technique de l'Offre	45 %
Prix des prestations	50 %
Délai de réalisation	5 %

Les offres des entreprises se verront attribuer une note sur 20 points par critère (cf. détail ci-après). Ces notes seront ensuite pondérées selon les pourcentages ci-dessus pour obtenir une note finale sur 20 points sur la base de laquelle seront classées les offres.

a) Valeur technique de l'Offre (45%)

La note méthodologique remise par les entreprises **devra être adaptée au chantier à réaliser et non à n'importe quel chantier**. Cette condition rendra compte au maître d'ouvrage de l'intérêt que porte l'entreprise au présent projet.

La note technique sera basée sur les critères suivants :

Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable du Lizon
22, rue de Tarbes 65220 Trie-sur-Baïse - tél. : 05 62 35 60 94 - e-mail : contact@eauxlizon.fr

Critère	Notation
Capacités professionnelles (références de chantiers similaires, qualifications, certificats,…)	5 points
Provenance des fournitures, qualité des matériaux et matériels, garanties	5 points
Méthodologie, descriptif des procédures	5 points
Moyens en matériel et personnel	5 points
Total Prix des prestations	***20 points***

b) Prix des prestations (50%)

L'attention des entreprises est attirée sur la nécessité de compléter l'ensemble du bordereau des prix afférent à son lot dès la remise des offres.
Une négociation pourra avoir lieu avec les deux entreprises les mieux classées.
La notation sera réalisée selon la formule ci-après :

Critère	Notation
Offre comprise dans la fourchette ± 20% de l'estimation	10 points
5 – (5*(offre considérée – estimation) / (20% de l'estimation)) *NOTA :* *dans le cas d'un résultat négatif la note obtenue sera de 0* *dans le cas d'un résultat > 10, la note obtenue sera de 10*	10 points
Total Prix des prestations	***20 points***

c) Délai de réalisation sur (5%)
La note sera scindée en deux parties :

Critère	Notation
Délai figurant dans l'acte d'engagement	10 points
Remise d'un planning détaillé avec l'enchaînement des tâches	10 points
Total Délai de réalisation	***20 points***

Les entreprises peuvent s'engager sur des délais plus restreints que ceux demandés au paragraphe 1.4. Le délai annoncé par les entreprises devra cependant être cohérent avec les tâches à réaliser et les spécificités des chantiers. Le Maître d'ouvrage sera particulièrement attentif au respect des engagements pris et qui serviront de base au choix de l'entreprise.

2.6 Connaissance des lieux

L'entrepreneur est supposé avoir pleine connaissance des lieux et s'être rendu sur le site des travaux.
La visite du site en présence du Maître d'ouvrage est obligatoire sur rendez-vous.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable du Lizon
22, rue de Tarbes 65220 Trie-sur-Baïse - tél. : 05 62 35 60 94 - e-mail : contact@eauxlizon.fr

ARTICLE 3 – PRÉSENTATION, CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

3.1 Présentation des co-traitants et sous-traitants

Les co-traitants et les sous-traitants seront désignés dès le dépôt de l'offre conformément à l'article 25 de la directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services.

3.2 Durée de validité des offres

La durée de validité des Offres est fixée à 90 jours.

3.3 Conditions financières

Il sera exigé une retenue de garantie d'un montant de 5% du marché.
Elle pourra être remplacée par une caution bancaire ou une garantie à première demande.

3.4 Présentation des offres

La langue devant être utilisée dans l'offre est le français, ou, conformément à l'article R2143-16 du Code de la Commande Publique, les candidats joindront une traduction en français aux éléments et documents rédigés dans une autre langue.
L'offre comprendra le dossier administratif et le dossier technique (offre de prix proprement dite).

- **Le Dossier Administratif comprendra :**
  - Les documents concernant la **situation juridique** de l'entreprise tels que prévus aux articles 2143 du Code de la Commande Publique :
    - Déclaration sur l'honneur qu'ils n'entrent dans aucun des cas d'exclusion de la procédure de passation mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la Commande Publique
    - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire,
    - Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 323-1 du code du travail,
  - Les certificats d'assurance et notamment l'**attestation d'assurance en garantie décennale** pour l'ensemble des prestations de ce chantier,
  - Les renseignements concernant **la capacité économique et financière** de l'entreprise :
    - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
    - Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ;
    - Bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

  - Les renseignements concernant les **références professionnelles et la capacité technique** de l'entreprise tels que prévus aux articles R2142-13 et R2142-14 du Code de la Commande Publique :

Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable du Lizon
22, rue de Tarbes 65220 Trie-sur-Baïse - tél. : 05 62 35 60 94 - e-mail : contact@eauxlizon.fr

- Les références de chantiers similaires réalisés sur les cinq dernières années, appuyées de certificats de capacités pour les travaux similaires à ceux objets du présent dossier,
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,
- Déclaration indiquant les moyens humains mis à disposition de ce chantier,
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de ces travaux.
- Les certificats de qualification.

▪ **Le Dossier technique comprendra :**

- **l'acte d'engagement** dûment complété par les représentants des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat,
- le **Cahier des Clauses Administratives Particulières** paraphé et signé,
- le **Cahier des Clauses Techniques Particulières** paraphé et signé,
- le **dossier de plans,** mis à jour ou complété avec les propositions de l'entreprise le cas échéant,
- le **Cadre de Décomposition des Prix Globaux et Forfaitaires** complété et signé,
- le **Brdereau des Prix**, intégralement complété et signé, sous peine de nullité de l'offre,
- le **mémoire technique** présentant les modalités et moyens particuliers d'exécution du présent chantier, les garanties sur lesquelles s'engage l'entreprise.
- le **planning d'exécution** présentant l'enchaînement, la durée, le phasage de chaque tâche de travaux.

3.5 Conditions d'envoi et de remise des offres

Les offres seront remises sous forme dématérialisées sur la plateforme www.***ladepeche-marchespublics***.fr/ avant la date et l'heure fixées ci-dessous :

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES
Le mardi 19 janvier 2027 à 12 Heures dernier délai

Toute offre qui parviendra après la date et l'heure limites fixées ci-dessus sera rejetée.

3.6 Renseignements administratifs et techniques

Les renseignements d'ordres administratifs et techniques peuvent être demandés auprès du SIAEP du Lizon :

Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable du Lizon
A l'attention de Julie ALLANIC – Directrice de Régie - 22, rue de Tarbes - 65220 TRIE-SUR-BAÏSE
tél : 05 62 35 60 94 - e-mail : contact@eauxlizon.fr